

Convocation officielle

CONSEIL GÉNÉRAL EXTRAORDINAIRE (CGE) 2025

« Seigneur Jésus, memento Congregationis tuae : souvenez-vous de donner à votre Mère une nouvelle Compagnie pour renouveler par elle toutes choses et pour finir par Marie les années de la grâce, comme vous les avez commencées par elle » (PE 6).

Chers confrères, Supérieurs de Provinces, Vice-Provinces et Délégations Générales,

Je vous adresse mes salutations pleines de joie et d'espérance en cette solennité de l'Annonciation. J'espère que chacun de vous se porte bien, ainsi que tous les confrères de vos Entités respectives. La solennité de l'Annonciation nous rappelle l'un des aspects importants de notre identité de Missionnaires Montfortains, comme notre Fondateur l'a clairement exprimé dans ses prières pour les missionnaires : *« Liberos : de vrais enfants de Marie, votre sainte Mère, qui soient engendrés et conçus par sa charité, portés dans son sein, attachés à ses mamelles, nourris de son lait, élevés par ses soins, soutenus de son bras et enrichis de ses grâces. Liberos : de vrais serviteurs de la Sainte Vierge qui, comme autant de saint Dominique, aillent partout, le flambeau luisant et brûlant du saint Évangile dans la bouche et le saint Rosaire à la main, aboyer comme des chiens, brûler comme des feux et éclairer les ténèbres du monde comme des soleils » (PE 11-12).*

Dans le mystère de l'Annonciation, Marie, notre Mère, a été choisie pour familiariser Dieu avec l'humanité : pour enseigner au Fils de Dieu le sourire et le langage des hommes ; et réciproquement, elle a été comblée de grâce pour familiariser les hommes avec Dieu. En tant que missionnaires, nous sommes nourris et façonnés par Marie, notre Mère, pour apporter aux autres le sourire, la douceur et le langage de la Sagesse incarnée. Le mystère de l'Annonciation est le chemin d'amour choisi par le Dieu Trine pour nous sauver. C'est le chemin de la Sagesse incarnée qui vient à nous.

« Le Père de Montfort nous rappelle que notre identité est d'être missionnaires sur le chemin de la Sagesse incarnée. Pour embrasser le désir de notre fondateur exprimé dans sa Prière Embrassée, nous nous engageons, au cours des six prochaines années, à travailler ensemble dans une fidélité créative afin de répondre à l'appel de l'Église et aux signes des temps, dans un esprit de synodalité » (Actes Chap. Gén. 2023, 6). Orientés par les Actes du Chapitre Général de 2023, nous avons cheminé ensemble, en tant que Congrégation, pour approfondir et exercer notre identité pendant près de deux ans (mai 2023 – mars 2025). Les Actes du Chapitre Général de 2023 ont donné mandat à l'Administration générale de convoquer le Conseil Général Extraordinaire tous les deux ans afin d'accompagner les entités et de suivre la vie et la mission de la Congrégation (cf. Actes Chap. Gén. 2023, 19.2).

L'objectif du CGE est d'assurer et de promouvoir l'unité de la Congrégation et de développer la solidarité et la coresponsabilité (cf. C 233). Après avoir consulté tous les Supérieurs des entités, j'ai décidé, avec le consentement de mon Conseil, d'organiser la réunion du CGE de 2025 via Zoom et celle de 2027 en présentiel.

Par conséquent, conformément à l'article 235.3 de nos Statuts Généraux, je convoque, avec le consentement de mon Conseil, le Conseil Général Extraordinaire de 2025, qui aura lieu :

- **Du 12 au 16 mai 2025 (du lundi au vendredi) et du 19 au 21 mai 2025 (du lundi au mercredi).**
- **De 15 h à 17 h (Heure d'Europe centrale)**
- **En Modalité : plateforme Zoom**

« Sont aussi membres de droit au Conseil Général Extraordinaire : Le Procureur général, l'Économiste général et le Préfet des missions, quand ils ne sont pas pris parmi les Assistants généraux ; les Supérieurs provinciaux et les Vice-provinciaux, ou un délégué désigné par le conseil provincial ou vice-provincial ; Peuvent être invité par le Supérieur général avec le consentement de son Conseil : les Supérieurs des délégations » (C 234).

Conformément à l'article 234 de nos Constitutions, j'invite, avec le consentement de mon Conseil, les Supérieurs de toutes les Délégations ainsi que les confrères responsables des nouvelles fondations (Vietnam et Mexique). Conformément à l'article 235.2 de nos Statuts généraux, les membres suivants ont le droit de vote : le Supérieur général et ses Assistants, l'Économiste général, le Secrétaire général et les Supérieurs des entités (article 235.2).

En réponse à l'objectif du CGE de 2025, je vous ai invité (vous les Supérieurs avec l'équipe de direction de chaque entité) à réfléchir aux trois questions (cf. SG 71-2024). Je remercie chacun d'entre vous pour vos réponses qui seront partagées pendant le CGE. Chaque Supérieur disposera de 6 minutes pour son intervention. Vous pouvez faire preuve de créativité pour présenter vos exposés dans le temps imparti. Notre temps quotidien au CGE est limité, comme indiqué ci-dessus. Il est donc important de respecter le temps imparti pour l'intervention ou la présentation.

Afin d'être mieux équipés techniquement pour faciliter le bon déroulement de nos réunions Zoom, nous vous invitons, en collaboration avec le service communication, à participer à la formation pratique sur les réunions Zoom :

- Le 30 avril 2025, en français, de 15h00 à 16h00 (Heure d'Europe centrale).
- Le 1er mai 2025, en anglais, de 15h00 à 16h00 (Heure d'Europe centrale)

Je vous adresse cette convocation ainsi que le programme détaillé du CGE25. Pour une meilleure préparation et une participation active au CGE25, je vous fais également parvenir les **trois fichiers joints** :

- **Programme du CGE25**
- **Liste des participants**
- **Liste des groupes pour les ateliers**

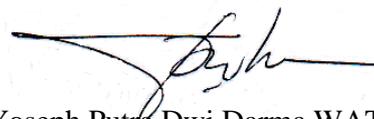
Tous les documents du CGE25 seront disponibles dans le dossier « CGE25 » sur notre site web, où vous pourrez les consulter avant le CGE.

Veillez envoyer votre photo la plus récente avec votre numéro WhatsApp au Secrétaire général et mettre à jour la dernière version de Zoom dans votre système.

Je vous souhaite à tous une bonne préparation du CGE25. Confions tous nos projets au Seigneur par l'intercession et la direction de notre Mère, Marie. Alors que nous célébrons aujourd'hui, le 25 mars, la fête de l'Annonciation du Seigneur, renouvelons courageusement notre consécration à Jésus par Marie et demandons à l'Esprit Saint de nous éclairer sur le chemin de la mise en œuvre de notre Chapitre général 2023.

Bonne solennité de l'Annonciation.

Unis dans la prière,



Père Yoseph Putra Dwi Darma WATUN, SMM
Supérieur général